

La confiance
ça se mérite

Amundi

Amundi Private Equity Funds

Activité fonds directs

COVID-19

Private
Equity Funds

Rédaction terminée le 27 Mars 2020

NOTE FLASH COVID-19 du 27 Mars 2020

La crise liée au développement du Covid-19 plonge toutes les entreprises dans un contexte inédit, plus particulièrement les PME et ETI, qui sont la cible de nos investissements.

Face à l'épidémie de Covid-19, Amundi Private Equity Funds est en solidarité totale avec les entreprises dans lesquelles elle a une participation, que ce soit au niveau de ses dirigeants ou de ses salariés.

En tant que société de gestion, notre objectif est de protéger ces entreprises afin d'en assurer la pérennité, d'en préserver la valeur et de permettre un retour rapide à la normale en sortie de crise.

Cette note a pour objet de vous présenter le dispositif qu'Amundi Private Equity Funds a mis en œuvre pour soutenir ses participations, sachant que la situation à ce jour au 27 mars est encore très instable car toutes les mesures annoncées ne sont encore pas encore opérationnelles. C'est surtout la rapidité de mise en œuvre de tous les dispositifs d'accompagnement qui permettront aux entreprises de faire face au mieux à cette situation de crise.



C'est dans ce contexte que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Amundi Private Equity Funds se mettent en situation pour être au plus proche des dirigeants de ses participations avec la mise en place du plan d'actions présenté ci-après.



COVID-19

Notre vision de la situation au 27 mars 2020

De nombreuses incertitudes économiques

Avec un degré très élevé de perturbation des activités industrielles, de services et des effets de chaînes inédits dans les filières d'activité intégrées , **toutes les entreprises sont touchées quel que soit leur secteur d'activité.**

Certaines entreprises pourront bénéficier d'un effet de rattrapage avec une dynamique de reprise qui pourra être importante mais d'autres secteurs comme l'hôtellerie ou la restauration ne pourront rattraper les pertes qu'elle subissent actuellement.

Des facteurs comportementaux incertains

Un des faits les plus inattendus dans la crise est l'absentéisme des salariés qui crée des problèmes organisationnels pour continuer l'activité même dans les entreprises les moins touchées économiquement par la crise, sans parler des problèmes opérationnels liés au confinement de tout ou partie des salariés.

Nous constatons également l'apparition de dysfonctionnements au niveau de la Société, de son organisation, engendrant des comportements irrationnels, venant impacter directement l'activité des entreprises (sur-stockage, rupture d'approvisionnement, défaut de paiement ...)

Les entreprises font face à des risques élevés

Les entreprises ont de réelles difficultés organisationnelles pour maintenir les activités critiques : que ce soit :

- au niveau de l'entreprise elle-même : production, fonctions support, informatique,..
- ou de ses prestataires : logistique, approvisionnement, distribution, logistique, paiements, ...

C'est toute la chaîne de valeur qui est affectée et ce pour l'ensemble des entreprises.

Il en résulte des difficultés de trésorerie, en particulier pour les entreprises dans des secteurs vulnérables ou à niveau de dette élevé avant crise.

Nos actions pour aider les PME et ETI de nos portefeuilles

Mise en place de mesures d'urgence

Notre équipe est 100% opérationnelle pour accompagner activement les équipes dirigeantes de nos participations et mettre en place des mesures d'urgence pour atteindre les 3 objectifs prioritaires :

1° Assurer prioritairement la sécurité du personnel par la mise en place de mesures adaptées à la situation.

2° Mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation de la trésorerie des entreprises pour tenir dans la crise.

Dans cet objectif, nous conseillons à nos entreprises en portefeuille de recourir aux mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place qui sont décrites un peu plus en détail ci-après avec notamment les reports des échéances sociales et fiscales, la mobilisation de lignes de crédit garanties par BPI France, la suspension du paiement des échéances de crédits bancaires, la mobilisation de factures et le chômage partiel.

3° Quand cela est possible, permettre d'assurer la continuité de l'activité.

Pour cela, nous aidons nos entreprises à :

- construire un scénario de crise,
- adapter les budgets,
- évaluer la criticité de chaque activité,
- définir des modes alternatifs dégradés de fonctionnement
- et préparer une reprise d'activité.

Dans ce cadre, pour les aider à traverser la crise, Amundi Private Equity Funds a décidé de suspendre pour 6 mois les paiements des intérêts des obligations, émises par les sociétés en portefeuille, que nous détenons dans nos fonds.

Un accompagnement pragmatique

Amundi PEF existe depuis 1998 et ses 12 gérants affichent une expérience moyenne en Private Equity de 14 ans. L'équipe a déjà traversé plusieurs crises : la crise internet de 2001, la crise financière de 2008 et la crise de l'euro en 2011 et dispose donc d'une solide expérience pour accompagner ses participations dans la situation actuelle.

Ils assistent de façon opérationnelle les dirigeants dans la mise en œuvre des aides gouvernementales, à prioriser leurs actions, notamment concernant l'élément clé de la préservation de leur trésorerie.

Avec près de 60 participations directes, ils mettent à disposition des dirigeants les bonnes pratiques identifiées et les expériences réalisées dans les autres participations et leur apportent leur connaissance et leurs réseaux d'affaires.

La proximité d'Amundi PEF avec France Invest* lui permet de remonter les préoccupations immédiates des entreprises auprès du gouvernement

*France Invest : association française des investisseurs pour la croissance qui rassemble les sociétés de capital-investissement actives en France et les professions associées qui les accompagnent. - 3 -

Amundi Private Equity Funds : des fondamentaux solides

Un fort taux de sélectivité dans nos investissements

Amundi PEF, 100% filiale d'Amundi, elle-même filiale du Crédit Agricole, a toujours eu l'approche la plus prudente possible dans la sélection de ses participations avec un taux de sélectivité inférieur à 4% constaté sur les 5 dernières années.

Une stratégie d'investissement robuste

Notre stratégie d'investissement vise la prise de participations minoritaires actives dans des entreprises établies, ayant des fondamentaux financiers solides et bénéficiant d'une des 5 mégatendances : la globalisation, la démographie, l'environnement, la technologie et les évolutions sociétales. Ces mégatendances restent d'actualité malgré la crise sanitaire que nous traversons.

Un faible effet de levier dans nos participations

Amundi PEF s'est toujours attaché à investir prudemment dans des sociétés avec un niveau d'endettement raisonnable.

Rappel du dispositif gouvernemental mis en œuvre pour aider les PME et ETI :

- Report et annulation de charges sociales et fiscales sans pénalités,
- Mise en place d'un dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé,
- Garantie des prêts accordés par les banques aux entreprises par BPI France,
- Accompagnement de l'Etat,
- Proposition de prêts sans garantie de BPI France, aux PME et ETI et facilité de trésorerie (mobilisation de factures),
- Accès simplifié à la Médiation du crédit et au Médiateur des entreprises dans le cadre des conflits clients fournisseurs.

AVERTISSEMENT

Amundi Private Equity Funds - Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 PARIS. N° Siren 422 333 575 RCS PARIS

Les informations contenues dans ce document sont destinées à une diffusion large sans considération des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des besoins particuliers de chaque investisseur potentiel. Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente. Il ne peut être assimilé ni à une sollicitation pouvant être considérée comme illégale ni à un conseil en investissement. Ce document qui ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit est fourni à partir de sources qu'Amundi Private Equity Funds considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi Private Equity Funds n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi Private Equity Funds ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le cas échéant, si des perspectives d'évolution sont évoquées, elles le sont à titre d'information, peuvent différer de ce qui arrivera et ne sauraient en aucun cas et d'aucune manière engager la responsabilité d'Amundi Private Equity Funds ou du groupe Amundi. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi Private Equity Funds ou du groupe Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Il n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient. **Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 27 MARS 2020 – Sources Amundi Private Equity Fund.**